



1 Création de variétés
Dans les laboratoires et les champs, les sélectionneurs de plantes créent de nouvelles variétés de semences dotées de nouvelles caractéristiques et offrant des rendements meilleurs. Les ventes de semences certifiées aident à créer de nouvelles variétés.



2 Multiplication des semences parentales
En grande partie, la semence Sélectionneur est produite en petites quantités et les producteurs de semences de l'ACPS la multiplient.



3 Sélection des champs
Les producteurs de semences choisissent minutieusement les champs qui respectent les exigences rigoureuses de l'ACPS sur l'utilisation antérieure du terrain.



4 Assainissement du matériel pour planter
Pendant la plantation, les producteurs de semences protègent la qualité en investissant du temps supplémentaire pour nettoyer les machines et le matériel de plantation pour en retirer les semences d'autres variétés, les mauvaises herbes et autres espèces difficiles à séparer.



8 Certification
Après avoir passé avec succès l'inspection des champs et avoir respecté toutes les normes de l'ACPS, le producteur de semences reçoit un certificat de culture officiel.



7 Inspection des champs
Pendant la saison de croissance, les cultures de semences sont inspectées à un stade de maturité précis par des inspecteurs tiers accrédités par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).



6 Épuration
Les producteurs de semences inspectent leurs cultures tout au long de la saison de croissance et retirent les hors-types, les autres variétés, les mauvaises herbes qui causent des problèmes et les autres espèces qui ont poussé pendant la saison.



5 Isolement
Les champs qui servent à la production de semences certifiées sont soigneusement isolés des autres cultures afin d'empêcher la contamination par d'autres variétés ou espèces.



9 Assainissement des moissonneuses-batteuses
Avant et pendant la récolte de la culture, les producteurs de semences protègent la qualité en consacrant du temps supplémentaire au nettoyage de l'équipement qui sert à la récolte, au transfert et à l'entreposage.



10 Récolte
Lorsque la semence atteint le bon stade de maturité, le producteur procède à la récolte.



11 Entreposage distinct des semences
Afin de préserver la pureté variétale et d'assurer la traçabilité, la semence certifiée nécessite des bacs d'entreposage distincts de façon à préserver les identités génétiques uniques.



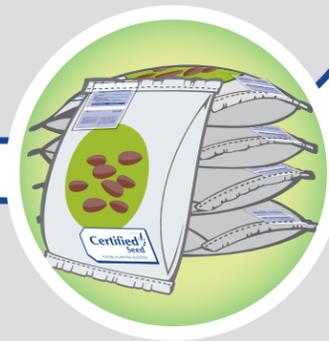
12 Tests et classement
Au niveau fédéral, le *Règlement sur les semences* exige que des classificateurs agréés de l'ACIA s'assurent que les semences pédiées font l'objet de tests de conformité aux normes de germination et de pureté physique par des laboratoires agréés par l'ACIA.



15 Fabricant de produits alimentaires
Les fabricants de produits alimentaires qui exigent des grains et des oléagineux issus de semences certifiées obtiennent l'assurance de commencer avec les meilleures caractéristiques d'ingrédients à identité vérifiée qui soient pour mettre au point des produits uniformes et de toute première qualité.

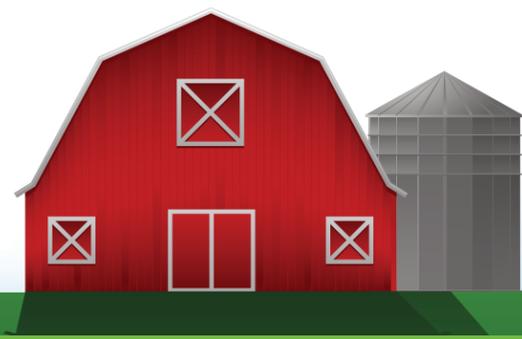


14 Agriculteur commercial
Les semences certifiées sont semées par des agriculteurs commerciaux dans leurs vastes cultures commerciales de grains et d'oléagineux.



13 Mise en sac et étiquetage
La semence certifiée est mise en sac et étiquetée par nom de variété et on lui appose une étiquette bleue officielle de semence certifiée.

Comment produit-on une semence certifiée?



1 Création de variétés

Dans les laboratoires et les champs, les sélectionneurs de plantes travaillent avec diligence pendant de nombreuses années pour créer de nouvelles variétés dotées d'une génétique améliorée. Pour les agriculteurs, cela signifie des rendements meilleurs grâce à une meilleure résistance à la verse, à une tolérance accrue à la sécheresse ou à une meilleure résistance aux insectes et aux maladies. Pour les fabricants de produits alimentaires, cela a trait à des caractéristiques novatrices. Une portion des ventes de semences certifiées est réinvestie dans la recherche pour créer des variétés de semences nouvelles et novatrices.

2 Multiplication des semences parentales

Sachant que la semence Sélectionneur n'est produite qu'en petites quantités, on a besoin des producteurs de semences de l'ACPS pour multiplier la semence. Des producteurs de parcelles spécialement accrédités par l'ACPS choisissent une variété de semences à produire dans leurs parcelles de semences parentales de statut élite. Ils reproduisent cette petite quantité de semences conformément à des normes de certification de production rigoureuses qui garantissent la pureté variétale et l'absence d'impuretés. Leur semence de classe Select ou Fondation procure à d'autres producteurs de semences la semence parentale pour produire des cultures de semences de classe Enregistrée et Certifiée.

Parcelles Sélectionneur et Select > Semence de classe > Fondation et Enregistrée > Semence Certifiée > Grain

L'investissement dans du temps de production additionnel et les sommes consacrées aux achats pour chaque sac de semences parentales pégrigées utilisées par les producteurs de semences Certifiées signifie qu'ils sont déterminés à produire des semences éprouvées, de qualité.

3 Sélection des champs

Les producteurs de semences choisissent minutieusement le champ dans lequel ils vont produire leur culture. Les producteurs de semences sont tenus de respecter des règlements rigoureux de l'ACPS sur l'utilisation antérieure du terrain afin d'empêcher la contamination par d'autres variétés et des mauvaises herbes ou d'autres espèces difficiles à séparer dans leurs cultures de semences certifiées.

4 Assainissement du matériel pour planter

Pendant la plantation, les producteurs de semences protègent la qualité en investissant du temps supplémentaire pour nettoyer les machines afin de s'assurer qu'il n'y a aucune semence d'autres variétés, qu'il n'y a pas de mauvaises herbes difficiles à séparer ou que d'autres espèces ne sont pas mélangées avec la semence. Lorsque les producteurs changent de variété, le matériel de plantation au complet est nettoyé pour en retirer toutes les semences de la variété précédente.

5 Isolement

Les champs qui servent à la production de semences certifiées doivent être soigneusement isolés des autres cultures afin d'empêcher la contamination par d'autres variétés ou d'autres espèces difficiles à séparer. Les espèces présentant des risques de pollinisation différents sont visées par des exigences différentes en matière d'isolement. La distance d'isolement exigée par l'ACPS varie aussi en fonction de l'espèce dans le champ avoisinant.

6 Épuration

Les producteurs de semences inspectent leurs cultures tout au long de la saison de croissance et retirent les autres variétés, les hors-types, les mauvaises herbes et les autres espèces qui ont poussé pendant la saison de façon à préserver la pureté des cultures de semences certifiées.

7 Inspection des champs

Pendant la saison de croissance, les cultures de semences sont inspectées à un stade de maturité précis par des inspecteurs tiers accrédités par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les inspecteurs vérifient les distances d'isolement, l'historique de l'utilisation antérieure du terrain et l'identité de la semence parentale. Ils effectuent également des dénombrements représentatifs dans tout le champ de semences afin de déclarer les impuretés comme les hors-types et d'autres variétés ainsi que les mauvaises herbes et autres espèces difficiles à séparer.

8 Certification

Une fois la culture inspectée, l'inspecteur envoie un rapport d'inspection à l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS). Cette dernière s'assure que la culture a été produite conformément à ses normes. Après avoir passé avec succès l'inspection des champs et avoir respecté les normes de l'ACPS, le producteur de semences reçoit le certificat de culture officiel exigé pour que l'ACIA et les établissements semenciers enregistrés apposent sur les semences les étiquettes bleues officielles marquées Certifiée.

9 Assainissement des moissonneuses-batteuses

Avant de récolter la culture, les producteurs de semences protègent la qualité en consacrant du temps supplémentaire au nettoyage de leurs moissonneuses-batteuses. Ils s'assurent ainsi qu'aucune semence commune, aucune graine de mauvaises herbes ou aucune graine d'autres cultures n'est mélangée à la semence certifiée au moment de la récolte. Lorsque les producteurs de semences changent de champ pour récolter une variété différente, la moissonneuse-batteuse est nettoyée au complet pour en retirer toutes les semences de la variété qui a été récoltée auparavant.

10 Récolte

Lorsque la semence atteint le bon stade de maturité, le producteur récolte la culture de semences certifiées.

11 Entreposage distinct des semences

Afin de préserver la pureté variétale et d'assurer la traçabilité depuis l'endroit où la semence a été produite jusqu'à la table des consommateurs, la semence certifiée fait partie d'un système de ségrégation qui exige un bac d'entreposage distinct et des enregistrements pour chaque variété afin de préserver son identité génétique unique.

12 Tests et classement

Au niveau fédéral, le *Règlement sur les semences* exige que les semences pégrigées vendues au Canada fassent l'objet de tests de conformité aux normes de germination et de pureté physique par des laboratoires et des classificateurs agréés de l'ACIA et soient étiquetées par des établissements semenciers enregistrés par l'ACIA. Contrairement aux semences de catégorie commune, les normes fédérales pour la germination et la pureté physique sont beaucoup plus élevées dans le cas des semences certifiées, assurant ainsi un produit de bien meilleure qualité. Le *Règlement sur les semences* du gouvernement fédéral interdit la vente des semences de catégorie commune par nom de variété. Les semences de catégorie commune proviennent d'une culture qui n'a pas été certifiée par l'ACPS.

13 Mise en sac et étiquetage

Après avoir reçu le certificat officiel de culture de l'ACPS et un certificat d'analyse d'un laboratoire accrédité par l'ACIA, qui vérifie la conformité aux normes de germination et de pureté physique des semences énoncées dans le *Règlement sur les semences* du gouvernement fédéral, la semence certifiée est mise en sac et étiquetée par nom de variété; on lui appose l'étiquette bleue officielle de semence certifiée délivrée par un établissement semencier enregistré par l'ACIA. Ce n'est qu'à ce moment-là que la semence sera désignée certifiée; et ce n'est qu'à ce moment-là que les semences provenant de champs agricoles peuvent être vendues par nom de variété.

14 Agriculteur commercial

Les semences certifiées sont vendues à des agriculteurs commerciaux pour qu'ils les sèment dans leur vaste culture commerciale. Les agriculteurs commerciaux choisissent des semences certifiées d'une variété précise pour obtenir la toute dernière innovation, des rendements accrus, une meilleure résistance à la verse et aux maladies. De nombreux agriculteurs commerciaux travaillent en étroite collaboration avec des fabricants de produits alimentaires pour fournir des variétés précises de grains et d'oléagineux dans le cadre d'un programme de ségrégation.

15 Fabricant de produits alimentaires

Les fabricants de produits alimentaires qui exigent des grains et des oléagineux issus de semences certifiées obtiennent l'assurance de commencer avec les meilleures caractéristiques identifiées d'ingrédients qui soient pour mettre au point des produits de toute première qualité. Ils obtiennent également une traçabilité documentée de leurs produits alimentaires directement au champ où la semence certifiée a été produite. Les semences certifiées sont le fondement d'aliments de qualité et une promesse qu'ils peuvent mettre en marché des caractéristiques variétales précises aux consommateurs versés en alimentation et conscients de leur santé. Demandez des grains et des oléagineux issus de semences certifiées à votre manutentionnaire de grains, meunier, tritrateur, fournisseur d'ingrédients ou fabricant d'aliments.

